UNS ACTION SOCIALE SYNDICATS PUTONOMES CIAS du 14 novembre 2014 **l**tefa



Des avancées concrètes

http://itefa.unsa.org



Agir & défendre

snepa

Snit





novembre 2014

L'UNSA Fonction publique a pris acte du maintien du budget 2015 de l'action sociale interministérielle. L'UNSA Fonction publique et l'UNSA ITEFA se félicitent des avancées obtenues, lors du comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 14 novembre dernier qui était le dernier de la mandature.

En effet, il n'y aura pas de réunion en décembre au regard de la tenue des élections du 4 décembre !

Une fois encore l'UNSA a privilégié l'efficacité positive en obtenant :

- Une revalorisation du CESU « garde d'enfant 0-6 ans »;
- Un nouveau barème pour les agents ultra marins pour le CESU et les chèques vacances ;
- Une étude des droits des retraités de la Fonction publique de l'État pour l'Aide au Maintien à Domicile (ADM).

Rappel: Depuis le 1er juillet 2014, grâce à l'action syndicale, l'ADM est accessible aux retraités dont les ressources sont inférieures ou égale à 1258 € pour une personne seule et 1921 € pour un couple (avant cette date les montants étaient de 1140 € et de 1818 €.)

L'UNSA se bat fermement : pour limiter les reculs annoncés, défendre des positions constructives et obtenir des avancées pour TOUS les agents de la Fonction publique de l'Etat.

Partout proposons à nos collègues de voter pour les listes UNSA:

> Ensemble! Donnons de la force au combat positif!



L'Organisation future des CIAS et SRIAS
Les deux arrêtés prévoyant la réorganisation du CIAS et des SRIAS ont fait
l'objet d'un avis unanime. Ils prévoient
l'élection du président du CIAS et de
ceux des SRIAS pour un mandat de 4
ans qui s'appuiera sur les résultats des
élections aux CTM qui détermineront la
composition du Conseil Supérieur de la
Fonction Publique de l'État.

Il est à noter que FO n'était pas présente et que SOLIDAIRES (SUD) a quitté la séance après une intervention liminaire.

→ CESU garde d'enfant de 0 a 6 ans

Une majoration de la valeur des aides pour le CESU « garde d'enfant de 0 à 6 ans », dès 2014, avec effet rétroactif.

- La première tranche passe de 655 € à 700 €
- La seconde tranche passe de 385 € à 400 €
- Les familles monoparentales peuvent bénéficier de ces prestations avec une majoration de 20%;
- Toutes les familles monoparentales pourront bénéficier d'une prestation minimale de 265 € à partir du 1^{er} janvier 2015.

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence (en euros)		
	Jusqu'à	De	à
1,25	27 000	27 001	35 999
1,5	27 524	27 525	36 523
1,75	28 048	28 049	37 047
2	28 572	28 573	37 570
2,25	29 095	29 096	38 094
2,5	29 619	29 620	38 618
2,75	30 143	30 144	39 142
3	30 667	30 668	39 665
3,25	31 190	31 191	40 189
3,5	31 714	31 715	40 713
3,75	32 238	32 239	41 237
4	32 762	32 763	41 760
par 0,25 part supplémentaire	+ 524	+ 524	+524
Montant annuel de l'aide (en €) prévu avant le CIAS du 14 novembre 2014	655 €	385 €	
Montant annuel de l'aide (en €) prévu après le CIAS du 14 novembre 2014	700 €	400 €	
Montant annuel de l'aide pour les familles monoparentales (majoration de 20%)	840 €	480 €	



CESU « gardes d'enfants de 0 à 6 ans » ou des Chèques vacances : La mise en œuvre d'un barème dit : Ultra-marin

Enfin, les fonctionnaires exerçant dans les DOM pourront désormais bénéficier des prestations CESU « gardes d'enfants de 0 à 6 ans » ou des Chèques vacances, un barème spécifique prenant en compte le revenu fiscal de référence minoré de 20% (majoration liée à la vie chère) sera appliqué dès le 1^{er} janvier 2015.

L'AMD (Aide au Maintien à Domicile)

Les retraités de la Fonction publique de l'Etat n'ont pas les mêmes droits que tous les autres retraités français.

L'UNSA revendique le fait qu'ils puissent obtenir l'AMD selon les mêmes conditions que les retraités relevant de la CNAV ou de la CNCRACL.

L'action syndicale a permis d'obtenir :

- → L'organisation d'une opération de communication de grande ampleur à destination des retraités de la Fonction publique de l'État afin de leur faire connaitre l'AMD;
- → La réalisation d'une étude précise (mi 2015) pour que le barème de l'AMD soit identique à celui proposé à tous les retraités.

L'UNSA continuera d'agir pour la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement permettant aux retraités de vivre chez eux le plus longtemps possible soit une réalité!



Donnons de la force au combat positif



